

de son fidèle Azor, à peine a-t-elle fait quelques pas, qu'elle est interpellée par un membre du comité révolutionnaire : Citoyenne, ta cocarde ! La voici ; et elle montra son compagnon de promenade, le fidèle Azor qui la portait au bout de la queue. Que vois-je ! O profanation ! s'écrie le membre du comité, mais, malheureuse aristocrate, qu'as-tu osé faire ? Ah ! sois-en certaine, tu payeras de ta tête ton insolente audace. Madame de l'Étang est aussitôt arrêtée et conduite au couvent des Dames de la Visitation, aujourd'hui le collège, dont on venait de faire une prison ; là, pendant les six mois qu'elle y resta oubliée, fort heureusement pour elle, elle n'échappa que par miracle à la mort qui l'attendait.

Mais, laissons Madame de l'Étang, que Madame Rolland se rappelait sans doute, quand elle traçait, dans ses mémoires, à la prison de l'Abbaye, avec le calme d'une bonne conscience, le tableau vrai mais peu flatté de la société de Villefranche, où cette femme extraordinaire habitait. Revenons à notre sujet. Outre les justices dont nous venons de parler, le Beaujolais possédait encore soixante-quatorze justices seigneuriales, qui avaient presque toutes pour officiers des notaires ou des procureurs exerçant près les prévôtés les plus rapprochées. Sans doute, ces officiers, tous gens du métier, étaient au moins aussi habiles à percevoir les épices que les juges en titres d'office. C'est du moins présumable. Quoiqu'il en soit, il est bon de savoir que plusieurs de ces justices ne comprenaient qu'un quart, un tiers, et même un seul hameau d'une paroisse ; mais d'autres aussi embrassaient un territoire beaucoup plus étendu : tels étaient les justices de Montmelas, La Chaize et Varennes.